

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 V. 81 Vœu relatif à la multiplication des incendies de deux roues.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que de nombreux incendies de deux roues motorisés se sont produits à Paris ces dernières années dont au moins 7 depuis 2010 dans le 17^e arrondissement ;

Considérant que jeudi 3 mai 2012 au 4, rue Lacroix, quatre deux roues motorisés, une voiture et trois boutiques au rez-de-chaussée ont été incendiés ;

Considérant que dans le même temps au 32, rue Lemercier, une quinzaine de deux-roues motorisés a été incendiée endommageant sévèrement les façades de plusieurs immeubles, ainsi que plusieurs magasins ;

Considérant que ces incendies provoquent des dégâts importants sur le mobilier urbain et l'espace public, mettent en cause la sécurité des nos concitoyens et suscitent des inquiétudes légitimes ;

Considérant le courrier du 29 septembre 2010 d'Annick LEPETIT visant à interpeller le Préfet de Police sur la gravité et la dangerosité de ces actes ;

Considérant le vœu adopté lors du Conseil de Paris de février 2012 visant à interpeller le Préfet de Police sur ces faits ;

Sur la proposition de Mmes Annick LEPETIT, Isabelle GACHET, de M. Patrick KLUGMAN et des élus du Groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés,

Emet le vœu que :

M. le Maire de Paris sollicite à nouveau le Préfet de Police pour que ce dernier mette en œuvre tous les moyens dont il dispose pour endiguer ces phénomènes et élucider ces actes criminels.